



## 166<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

*Session virtuelle, du 22 au 23 juin 2020*

---

CE166.R9  
Original : anglais

### ***RÉSOLUTION***

#### ***CE166.R9***

#### **RÉFORME DE LA GOUVERNANCE DE L'OPS**

##### ***LA 166<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,***

Ayant examiné le document *Réforme de la gouvernance de l'OPS* (document CE166/6) ;

Reconnaissant l'importance de renforcer davantage la gestion par l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) des projets de coopération technique financés par des contributions volontaires, afin d'accroître la supervision et la reddition de comptes envers les États Membres, et de protéger l'Organisation contre les risques institutionnels, notamment les risques financiers, juridiques, opérationnels, techniques et de réputation,

#### ***DÉCIDE :***

1. De demander à la Directrice d'examiner, d'affiner et de présenter pour considération au 58<sup>e</sup> Conseil directeur les critères et les cadres d'évaluation et de gestion des risques, tels que présentés dans le document CE166/6, ainsi qu'un tableau de prise de décision sur les types et niveaux de risques liés aux nouveaux projets de coopération technique financés par des contributions volontaires, en consultation avec un expert en la matière, externe et indépendant.
  2. De recommander au 58<sup>e</sup> Conseil directeur d'adopter une résolution rédigée selon les termes suivants :
-

## RÉFORME DE LA GOUVERNANCE DE L'OPS

### **LE 58<sup>e</sup> CONSEIL DIRECTEUR,**

Ayant examiné le document *Réforme de la gouvernance de l'OPS* (document CD58/\_\_);

Reconnaissant l'importance de renforcer davantage la gestion par l'OPS des projets de coopération technique financés par des contributions volontaires, de manière à accroître la supervision et la reddition de comptes envers les États Membres, et à protéger l'Organisation contre les risques institutionnels, notamment les risques financiers, juridiques, opérationnels, techniques et de réputation,

### **DÉCIDE :**

1. De remercier la Directrice du Bureau sanitaire panaméricain pour les progrès réalisés et pour les politiques et procédures mises en œuvre afin de promouvoir la bonne gouvernance, la transparence et la reddition de comptes dans toute l'Organisation.
2. De demander à la Directrice :
  - a) de rechercher et de pleinement prendre en compte les recommandations du Comité exécutif sur tout projet de coopération technique proposé financé par des contributions volontaires (y compris les contributions volontaires nationales) qui devra nécessiter une dépense annuelle ou un apport de fonds par l'Organisation dépassant US\$ 25 millions ou qui présente un niveau élevé de risque institutionnel (y compris les risques financiers, juridiques, opérationnels, techniques et de réputation) ; ceci nécessitera que le Directeur fournisse une synthèse au Comité exécutif comprenant un résumé du projet proposé, les résultats de l'évaluation de ses risques et les résultats du processus d'examen interne ;
  - b) de préparer un document qui sera présenté à la 168<sup>e</sup> session du Comité exécutif de l'OPS en juin 2021 décrivant les enseignements tirés de la mise en œuvre des demandes ci-dessus.

*(Quatrième réunion, le 23 juin 2020)*